

250 Station Drive Missoula, MT 59801 USA (406)542-1888

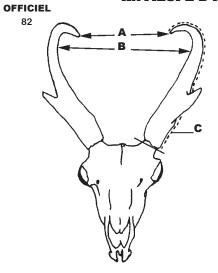
BOONE AND CROCKETT CLUB®

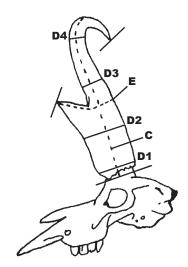
SYSTÈME DE MESURE OFFICIELLE POUR LES GRANDS GIBIERS TROPHÉES D'AMÉRIQUE DU NORD

POINTAGE MINIMUM
DIGNE DE MENTION OF

ANTILOPE D'AMÉRIQUE (PRONGHORN)

80





	VOIR II	NSTRUCT	IONS AU VERSO		COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
A. Distance ent	re les extrén	nités des corne	s		Corne	Corne	
B. L'envergure intérieure des cornes					droite	gauche	Différence
C. Longueur de	s cornes						
D-1. Circonfére	nce à la bas	e					
D-2. Circonférence au premier quart Localisation de la circonférence au premier quart :							
D-3. Circonfére			Localisation de la circonf	férence			
D-3. Circomere	ince au deux	ieme quart	au deuxième quart :				
D-4. Circonfére	nce au troisi	ème quart	Localisation de la circonf au troisième quart :	férence			
E. Longueur de	la pointe (cr	ochet)					
				TOTAL			
ADDITIONNER	Colonne 1		Endroit exact de l'abattage :				
	Colonne 2		Date de l'abattage :			Chasseur :	
Sous-total		Propriétaire du trophée :			Téléphone :		
SOUSTRAIRE Colonne 3		Adresse du propriétaire :					
POINTAGE FINAL		Adresse courriel du propriétaire :			Nom du guide :		
		Remarque : (Mentionnez toutes anomalies ou caractéristiques uniques)					
Au moment o			ont été prises, est-ce c □ Non	que la gaine ex	térieure de la corne	était ratttachée au mer	rain principal avec de
Je,				, с	ertifie que j'ai mesu	ıré ce trophée le	
NOM EN LETTRES MOULÉES				,	, ,		MM/JJ/AAAA
à				VIII. 5		BROWNES	0005000
	s les mesu		ignements sont au me	VILLE eilleur de mes	connaissances et c	PROVINCE de mon savoir, faits en	conformité avec les
instructions							Numéro d'identité MO :
Témoin			Sig	gnature			

MESUREUR OFFICIEL B&C

INSTRUCTIONS POUR MESURER UNE ANTILOPE D'AMÉRIQUE (PRONGHORN)

Toutes les mesures doivent être prises avec un ruban à mesurer en acier flexible de 1/4 pouce de largeur, mesurez au huitième de pouce le plus près (pas d'autres fractions). Quand il est nécessaire de changer de direction en mesurant, faites une marque et repartez de ce point. Écrivez vos mesures en huitième de pouce seulement. Les mesures officielles du panache ne peuvent être prises que 60 jours après que l'animal est été abattu et que son panache ait séché à l'air.

- A. La distance entre les extrémités des cornes est mesurée du bout d'une corne à l'autre. La distance entre les extrémités des merrains ne s'addtionne pas au pointage final.
- B. L'envergure intérieure des cornes est mesurée à angle droit avec la ligne centrale du crâne au point le plus large entre les cornes. L'envergure intérieure des merrains ne s'additionne pas au pointage final.
- **C. La longueur des cornes** est mesurée sur la courbe extérieure tel qu'illustré. La ligne prise peut varier d'un panache à l'autre dépendamment de la direction de la courbe. Mesurez du centre de la courbe extérieure, de l'extrémité de la corne au point en ligne le plus bas de la bordure de la base. Utilisez une perpendiculaire pour établir ce point.
- D. 1 La circonférence à la base est mesurée à angle droit avec l'axe de la corne. Ne suivez pas le bord irrégulier de la base de la corne, la ligne de mesurage doit être entièrement sur la corne.
- D. 2-3-4 Divisez la mesure C de la corne la plus longue en quatre en partant de la base, puis marquez les deux cornes identiquement aux endroits déterminés (même si une corne est plus petite que l'autre) et mesurez les circonférences à ces endroits. Si la pointe interfère avec la mesure D-2, prenez votre mesure plus bas juste en dessous de l'enflure de la pointe. Si la mesure D-3 arrive à l'enflure de la pointe, prenez votre mesure juste au dessus de la pointe.
- E. La longueur de la pointe (crochet) est mesurée depuis son extrémité et suivant sa face supérieure du côté extérieur puis continue autour de la corne à un point à l'arrière de celle-ci où une ligne touche l'arrière des deux cornes, cette dernière partie étant à angle droit avec l'axe de la corne.

Formulaire d'attestation pour le matériel délivré des trophées récoltés ou obtenus autrement que par la chasse sportive J'atteste par ma signature que les informations fournies dans ce formulaire sont exactes et précises. Je comprends et consens à ce que tout le matériel servant à l'inscription incluant les photographies, aussi bien que toutes photographies additionnelles prises par le club Boone and Crockett (ses agents, ou représentants) durant la période d'enregistrement triennal au livre des records ou lors de la session de mesurage des juges, ou toute ressemblance obtenue de ces photographies deviennent la propriété du club Boone and Crockett et peuvent être utilisées pour promouvoir le club et ses activités reliées lors de l'enregistrement au livre des records. Date: Signature Propriétaire du trophée:

DÉCLARATION D'INSCRIPTION POUR TOUT TROPHÉE RÉCOLTÉ PAR UN CHASSEUR

Pour être admis comme record par Boone and Crockett Club®, les grands gibiers trophées d'Amérique du Nord ne doivent pas avoir été abattus en utilisant les méthodes et dans les conditions suivantes :

- I. Localiser et regrouper des animaux depuis les airs, puis atterrir aux alentours dans le but de les poursuivre et de tirer;
- II. Pourchasser, coincer ou rassembler en troupeau avec l'aide d'équipement motorisé;
- III. Avec l'aide d'un dispositif de communication électronique qui guide les chasseurs à atteindre les gibiers, de lumière artificielle, de dispositif électronique aidant à intensifier la lumière (jumelles de nuit), télescopes avec télémétrie électronique intégrée, d'équipements donnant des images thermiques, de caméras ou d'appeaux électroniques, de minuteries ou de dispositifs transmettant des images ou du mouvement, ou toute information aidant un chasseur à récolter un gibier avec l'aide d'équipement électronique;
- IV. Confinés en enclos, ou entre barrières artificielles;
- V. Transporter un trophée à un autre endroit dans le but de le rendre éligible;
- VI. Par l'utilisation de pièges ou de médicaments;
- VII. Pendant qu'il nage ou pris dans la neige ou sans défense dans un endroit naturel;
- VIII. Enregistrer sur le permis d'un autre chasseur;
- IX. Avoir abattu un trophée sans respecter les lois et règlements du gouvernement fédéral, ou d'un état, d'une province, d'un territoire ou d'un conseil de bande sur une réserve indienne;

Je certifie que le trophée inscrit et mesuré sur cette charte n'a pas été récolté selon aucune des conditions décrites ci-haut. En signant ce document, je comprends que si les informations que j'ai données sont inexactes ou frauduleuses de quelque façon, le trophée ne sera pas accepté par Boone and Crockett et 1) tous les trophées que j'ai enregistrés précédemment sont sujets à être bannis des éditions futures de **Records of North American Big Game** 2) tous les trophées que je vais enregistrer dans le futur ne seront peut être pas acceptés. J'atteste aussi par ma signature que les informations fournies dans ce formulaire sont exactes et précises. Je comprends et consens à ce que tout le matériel servant à l'inscription incluant les photographies, aussi bien que toutes photographies additionnelles prises par le club Boone and Crockett (ses agents, ou représentants) durant la période d'enregistrement triennal au livre des records ou lors de la session de mesurage des juges, ou toute ressemblance obtenue de ces photographies deviennent la propriété du club Boone and Crockett et peuvent être utilisées pour promouvoir le club et ses activités reliées lors de l'enregistrement au livre des records.

CHASSE LOYALE, tel que défini par Boone and Crockett Club est la manière dont la chasse se fait sportivement, dans le respect des lois et suivant un code d'éthique qui fait en sorte que le chasseur ne peut utiliser des méthodes incorrectes lui donnant un avantage dans le but de récolter un trophée.

Date:	Signature du chasseur			
	(LA SIGNATU	RE DOIT ÊTRE FAITE EN PRÉSENCE D'UN MESUREUR OFFICIEL OU UN NOTAIRE)		
Date:	Signature du notaire ou du mesureur officiel	esureur officiel		